

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia. P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africanunion.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1347^{ÈME} RÉUNION

18 MAI 2026
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1347.1 (2026)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine lors de sa 1347^e réunion tenue le 18 mai consacrée au *Point sur les activités de stabilisation de la Force multinationale mixte (FMM) contre Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad* ;

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant ses décisions précédentes sur les activités de la FMM contre Boko Haram et le Bassin du Lac Tchad, en particulier le Communiqué [PSC/PR/COMM.1318 (2025)] adopté lors de sa 1318^e réunion tenue le 15 décembre 2025 et le Communiqué [PSC/PR/COMM.1254 (2025)] adopté lors de sa 1254^e réunion tenue le 13 janvier 2025, au cours duquel, entre autres, le Conseil a renouvelé le mandat de la FMM pour une période de 12 mois ;

Réaffirmant le respect par l'UA de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité des pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad ; ainsi que la solidarité de l'UA avec les populations de ces pays affectées par les activités odieuses du groupe terroriste Boko Haram et d'autres groupes armés actifs dans la région ;

Prenant note des remarques liminaires de S.E. Ambassadeur Nasir Aminu, Représentant permanent de la République fédérale du Nigéria auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de mai 2026 ; de la déclaration introductive de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, lue en son nom par Mme Joceyline Nahimana, Cheffe de la Division du Désarmement, de la Démobilisation et de la Réintégration/Réformes du Secteur de la Sécurité (DDR/SSR) au sein du Département des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité ; de l'exposé de M. Hycinth Banseka, Directeur technique, au nom de S.E. Ambassadeur Ibrahim Babane, Secrétaire exécutif de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et Chef de la Force multinationale mixte (FMM) ; ainsi que de l'exposé du Général de brigade Frédéric Njonkep, Commandant adjoint de la FMM ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Se félicite** des résultats de la 7^e réunion du Comité directeur de la Stratégie régionale pour la Stabilisation, le Redressement et la Resilience (RS-SRR) des zones de la LCB affectées par Boko Haram, qui s'est tenue le 27 mars 2026 à N'Djamena, en République du Tchad, et qui a approuvé les priorités régionales pour 2026, le Plan d'action régional (PAR), les Plans d'action territoriaux (PAT) et le Cadre de résultats de la version ajustée de la RS-SRR 2.0 ;
2. **Se félicite également** de la tenue de la réunion de la Facilité régionale de stabilisation (RSF) qui s'est tenue le 23 avril 2026 à Yaoundé, au Cameroun, et **souligne** l'importance d'un financement durable et de mécanismes de coordination renforcés pour la mise en œuvre efficace du RS-SRR2.0 révisé ;
3. **Félicite** les Pays contributeurs de troupes (PCT) pour avoir maintenu la coopération, la coordination et l'engagement dont ils ont fait preuve dans le cadre de la FMM dans la lutte contre Boko Haram et d'autres groupes armés, ainsi que pour le lancement de l'opération LAKE SANITY III le 19 avril 2026, et **reconnaît** les avancées opérationnelles réalisées à ce jour pour affaiblir les centres logistiques de Boko Haram et de l'ISWAP et limiter les mouvements des groupes terroristes dans la région du Bassin du Lac Tchad, en particulier les progrès liés à l'amélioration des conditions de sécurité, le retour des personnes déplacées et des réfugiés, l'élargissement de l'accès humanitaire, ainsi que les progrès réalisés en matière de réintégration et de réconciliation des anciens combattants et des communautés affectées, et **souligne l'importance** de consolider et de préserver ces acquis ;

4. **Félicite** les États membres de la CBLT, la Force multinationale mixte (FMM) et les partenaires régionaux et internationaux, notamment l'Union européenne, pour leurs efforts soutenus et leur engagement en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilisation, du redressement et de la résilience dans la région du Bassin du Lac Tchad ; et **félicite tout particulièrement** la Commission de l'UA pour avoir mis à la disposition de la FMM la somme d'un million de dollars provenant de la Facilité de Réserve de Crise du Fonds pour la Paix ;
5. **Salue** le leadership et l'engagement sans faille de la République fédérale du Nigéria, pour son soutien logistique essentiel à la lutte contre Boko Haram, les terroristes et les autres groupes armés opérant dans la région du Bassin du Lac Tchad ;
6. **Tout en reconnaissant** que les capacités du groupe terroriste Boko Haram ont été considérablement réduites, **réitère** sa profonde préoccupation face à la menace persistante que représentent Boko Haram, l'ISWAP et d'autres groupes armés et terroristes opérant dans la région, qui continuent de compromettre la stabilité régionale, la reprise socio-économique, le développement durable ainsi que les efforts humanitaires ;
7. **Souligne** l'importance d'un engagement diplomatique soutenu visant à promouvoir la cohésion régionale, facteur de réussite dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram ; **réitère sa profonde préoccupation** face aux failles en matière de sécurité résultant de la suspension temporaire de la participation de la République du Niger au cadre de la FMM, en particulier ses implications pour la sécurité des frontières, la prolifération des armes et la libre circulation des combattants étrangers, et, à cet égard, **exhorte** la République du Niger à envisager de reprendre pleinement sa participation au cadre de la FMM, y compris le redéploiement d'officiers d'état-major au quartier général de la FMM à N'Djamena, Tchad ;
8. **Exprime sa profonde préoccupation** face aux lacunes en matière de capacités opérationnelles auxquelles est confrontée la FMM, notamment les pénuries en matière de mobilité aérienne, de plates-formes amphibies, de capacités de lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI) et les drones, d'équipements de combat, d'équipements de communication, y compris des appareils d'interprétation, ainsi que d'autres moyens de soutien nécessaires à la conduite d'opérations efficaces sur le terrain du Bassin du Lac Tchad et, à cet égard, **demande** à la Commission de l'UA de renforcer son soutien et sa collaboration avec la CBLT et la FMM dans la mise en œuvre de la version ajustée du RS-SRR2.0 et la conduite d'opérations contre Boko Haram et d'autres groupes armés, et d'apporter à la FMM ces moyens de soutien indispensables à partir de la Base logistique continentale ;
9. **Exprime en outre sa préoccupation** face aux importants déficits de financement qui entravent la mise en œuvre de la version révisée de la RS-SRR2.0, notamment la mise en place des mécanismes de coordination régionaux, des systèmes de suivi et d'évaluation, le déploiement de l'appui technique et les initiatives de stabilisation transfrontalières ; à cet égard, **rappelle** aux États membres, aux partenaires internationaux et aux parties prenantes concernées leur responsabilité de mobiliser un soutien financier et technique prévisible, flexible et durable en vue de la mise en œuvre effective de la version révisée de la RS -SRR2.0 et des besoins opérationnels de la FMM et, dans ce contexte, **demande** à la CUA de se concerter avec l'A3 afin d'étudier la possibilité d'appliquer la Résolution 2719 du Conseil de sécurité des Nations unies pour financer les activités de la FMM et de faire rapport en temps utile au Conseil ;
10. **Souligne la nécessité** de trouver un équilibre entre les approches militaires et non militaires dans la lutte contre le terrorisme, ainsi que **la nécessité** d'adopter des approches inclusives, impliquant l'ensemble du gouvernement et de la société, et globales pour s'attaquer aux causes structurelles profondes ainsi qu'aux facteurs qui alimentent et entretiennent l'insécurité qui règne dans la région ;

et de créer des conditions propices à une participation plus significative des femmes et des jeunes à tous les efforts de stabilisation et de redressement dans la région ;

11. **Souligne la nécessité** pour les gouvernements des pays de la région de lutter contre la prolifération des armes illicites et de renforcer les systèmes de gestion des frontières ; et

12. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.